

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### du Conseil Communautaire du mardi 24 septembre 2024

Convocation  
Date : 18/09/2024  
Affichée et mise en ligne  
le : 18/09/2024

\*\*\*\*\*

Délibération n°  
74-CC240924

\*\*\*\*\*

**Nombre de Membres :**

- En exercice : 44
- Présents : 27
- Pouvoirs : 11
- Votants : 38
- Absents : 6

\*\*\*\*\*

**Résultats :**

- Pour : 38
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

\*\*\*\*\*

Liste des délibérations  
Affichée le 25/09/2024  
Mise en ligne le :  
18 OCT. 2024

Délibération mise en  
ligne sur le site internet  
de la CCSSO le :

18 OCT. 2024

#### ATTRIBUTION DU MARCHÉ 2024-05 PORTANT SUR LA FOURNITURE DE CINQ COLONNES ENTERREES D'APPORT VOLONTAIRE SUR LA COMMUNE DE FLEURINES

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 24 septembre 2024, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis à Salle Jean Ruby - 6, route de Nanteuil 60300 Mont-l'Évêque sous la présidence de Monsieur Guillaume MARÉCHAL, Président, en session ordinaire, après avoir été convoqués le mercredi 18 septembre 2024, conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Président de séance : Monsieur Guillaume MARÉCHAL**  
**Secrétaire de séance : Madame Françoise BALOSSIER**

**Siégeaient au Conseil Communautaire :**

Madame BALOSSIER Françoise	Monsieur LAPIE Dominique
Monsieur BATTAGLIA Alain	Monsieur LEFEVRE Sylvain
Madame BENOIST Magalie	Monsieur LESAGE William
Monsieur BLOT Laurent	Madame LOISELEUR Pascale
Monsieur BOUFFLET Pierre	Monsieur MARÉCHAL Guillaume
Monsieur CHARRIER Philippe	Monsieur MELIQUE Jacky
Monsieur CURTIL Benoît	Monsieur NGUYEN PHUOC VONG
Monsieur de la BEDOYERE Jean-Marc	Jean-Pierre
Monsieur DUMOULIN François	Monsieur PATRIA Alexis
Monsieur GAUDUBOIS Patrick	Madame ROBERT Marie-Christine
Madame GAUVILLE-HERBET Cécile	Madame SIBILLE Elisabeth
Monsieur GEOFFROY Rémi	Monsieur SICARD Bruno
Madame GLASTRA Delphine	Monsieur TESSON Gilles
Madame JAUNET Christel	Madame TONDELLIER Viviane

**Ont donné pouvoir :**

Monsieur GAUDION Philippe à Monsieur CURTIL Benoît  
Madame GORSE-CAILLOU Isabelle à Madame BALOSSIER Françoise  
Monsieur GUEDRAS Daniel à Madame SIBILLE Elisabeth  
Madame LUDMANN Véronique à Madame LOISELEUR Pascale  
Madame MARTIN Emilie à Monsieur Pierre BOUFFLET  
Madame MIFSUD Florence à Monsieur LEFEVRE Sylvain  
Monsieur NOCTON Laurent à Monsieur BATTAGLIA Alain  
Madame PALIN-SAINTE-AGATHE Martine à Monsieur GAUDUBOIS Patrick  
Madame PRUVOST-BITAR Véronique à Monsieur GEOFFROY Rémi  
Monsieur REIGNAULT Patrice à Madame ROBERT Marie-Christine  
Madame REYNAL Sophie à Madame BENOIST Magalie

**Ne siégeait pas au Conseil Communautaire mais était représenté par son suppléant :**

Monsieur FROMENT Daniel, représenté par Monsieur TESSON Gilles

**Étaient absents**

Monsieur ACCIAI Maxime  
 Monsieur BOULANGER Damien  
 Monsieur DIEDRICH Wilfried  
 Monsieur GRANZIERA Gilles  
 Madame LOZANO Michelle  
 Monsieur ROLAND Dimitri

Envoyé en préfecture le 11/10/2024

Reçu en préfecture le 11/10/2024

Publié le 11/10/2024

ID : 060-200066975-20240924-75\_CC240924-DE



Le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 27 présents et 11 pouvoirs.  
 Il constate que celui-ci est atteint et procède donc à l'examen de la question.

**EXPOSÉ DES MOTIFS**

Les cinq colonnes enterrées installées en 2012, rue du Clos Vert à Fleurines, chargées de collecter en apport volontaire, les déchets ménagers des habitants de ce quartier, sont vieillissantes et doivent être renouvelées pour des questions de sécurité. Deux d'entre elles sont déjà condamnées depuis plusieurs mois.

Une consultation, sous la forme d'une procédure adaptée, a été lancée le 24 juin 2024 sous la référence 2024- 05, pour la fourniture et mise en œuvre de cinq colonnes enterrées d'apport volontaire sur la commune de Fleurines.

La date limite de réception des offres a été fixée au vendredi 26 juillet 2024, à 12h00.

Seule la société ASTECH SAS, située PA Plaine d'Alsace - 7 avenue de l'Europe - 68190 ENSISHEIM a répondu à cette consultation en faisant une offre à 36 655,00 euros HT, soit 43 998,00 euros TTC.

Le Rapport d'Analyse des Offres, réalisé par le service Environnement, propose de retenir cette offre.

**Après avoir entendu l'exposé,**

**DÉLIBÉRATION**

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 14 novembre 2016 portant création de la communauté de communes dénommée Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 30 décembre 2017 portant modification des statuts de la Communautés de Communes Senlis Sud Oise ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) et notamment les articles L.2121-15 et L.2121-21 par renvoi de l'article L.5211-1 ;

**Vu** le Règlement Intérieur de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

**Vu** le Rapport d'Analyse des Offres (RAO) réalisé par les services ;

**Considérant** la nécessité de remplacer les cinq colonnes enterrées de la rue du Clos Vert à Fleurines ;

**DÉCIDENT A L'UNANIMITÉ**

**ARTICLE 1 : D'AUTORISER** Monsieur le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, ou son représentant légal, à signer les pièces constitutives du marché 2024-05 portant sur la fourniture et mise en œuvre de cinq colonnes enterrées à Fleurines, marché attribué à la société ASTECH SAS pour un montant de 36 655,00 euros HT soit 43 998,00 euros TTC ;

**ARTICLE 2 : D'AUTORISER** Monsieur le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise à effectuer toutes les démarches administratives et financières afférentes ;

**ARTICLE 3 : D'INSCRIRE** au budget 2024 les crédits nécessaires à la bonne exécution de ce marché ;

**ARTICLE 4 : D'AUTORISER** Monsieur le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, ou son représentant, à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Paraphes	

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la

Envoyé en préfecture le 11/10/2024  
Reçu en préfecture le 11/10/2024  
Publié le 11/10/2024  
ID : 060-200066975-20240924-75\_CC240924-DE

*Certifié exécutoire compte tenu de la transmission*

En Sous-Préfecture le : **11 OCT. 2024**

De la publication sur le site internet de la CCSSO : **18 OCT. 2024**

Fait à Senlis, le **10 OCT. 2024**

**Guillaume MARÉCHAL**



Président de la Communauté  
de Communes Senlis Sud Oise

**Françoise BALOSSIER**

Secrétaire de séance

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01 dans un délai de deux (2) mois à compter de date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le Tribunal Administratif peut être également saisi via l'application informatique télécours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*



## RAPPORT D'ANALYSE DES OFFRES

### Marché référence 2024-05

#### Fourniture et mise en œuvre de cinq colonnes enterrées d'apport volontaire sur la commune de Fleurines

##### A- Dispositions générales du marché

La présente consultation a pour objet la fourniture et mise en œuvre de cinq colonnes enterrées d'apport volontaire.

La consultation a été lancée sous la forme d'une procédure adaptée, passée en application des articles L2123-1, R2123-1, R2123-4 à 6 du Code de la Commande Publique, avec possibilité de négociation. Le marché n'est pas alloti.

##### B- Rappel du déroulement de la procédure

**Date de publication** : mercredi 24 juin 2024

**Date limite de réception des plis** : vendredi 26 juillet 2024, 12h

**Nombre de plis reçus** : 1

Offres	Nom de l'entreprise ayant remis une offre	Adresse siège social
1	ASTECH	ZA Plaine d'Alsace 7 Avenue de l'Europe 68190 ENSISHEIM

**Date de négociation** : pas de négociation

##### C- Examen de la conformité de l'offre

La conformité de l'offre est analysée au regard des éléments transmis. Les résultats de la conformité des offres sont consignés dans le tableau ci-dessous :

Nom du candidat	Contrat valent AE et CCAP	DPGF	Annexe	Mémoire technique
ASTECH	X	X	X	X

L'offre est conforme.

Les documents non transmis seront demandés dans le cadre de l'attribution aux prestataires

## D- Analyse et jugement des offres

L'offres est appréciée en fonction des critères définis et pondérés comme suit :

Intitulé du critère	Pondération
Valeur technique de l'offre	60%
Prix de la prestation	40%

Dans la mesure où il n'y a qu'une seule offre, l'analyse consiste à s'assurer que l'offre du candidat réponde aux attentes du maitre d'ouvrage.

- **Le critère « valeur technique » (pondéré à 60%)**

Chaque sous-critère sera jugé sur un total de 20 points.

La valeur technique sera évaluée sur la base des informations contenues dans le mémoire technique produit à l'appui de son offre par le candidat.

Sous-critères	ASTECH	Nombre de points attribués
<p><u>Qualité des fournitures - 20 points</u> : Moyens mis en œuvre pour la fabrication sur mesure des colonnes et qualité de la fourniture proposée</p>	<p>Maitrise des techniques de pointe dans les domaines de la conception et de la fabrication. Produits fonctionnels à la robustesse reconnue.</p> <p><u>Modèle Maine</u> :</p> <p><b>Habillage</b> Inox garanti à vie, d'une épaisseur de 2,5 mm</p> <p><b>Orifice</b> ordures ménagères et EMR : double tambour de 80L équipée de base d'une pédale d'ouverture. Système garantie à vie.</p> <p><b>Signalétique</b> intégrée en polycarbonate garantie 7 ans.</p> <p><b>Ouverture</b> en tulipe rapide permettant de remplacer rapidement chaque pièce.</p>	20
<p><u>Organisation de la prestation - 20 points</u> : moyens mis en œuvre pour garantir le remplacement des colonnes dans les meilleures conditions possibles (prise en compte des installations existantes</p>	<p>Sécurisation par des plots et rubalise pour signaler l'espace du chantier</p> <p>Le démontage et l'élimination des anciens ensembles seront réalisés par ECOPAV (partenaire d'ASTECH).</p>	20

organisation de la dépose, nettoyage, organisation de la pose)	Déchargement des nouvelles colonnes réalisé par Ecopav directement sur site	
<u>Calendrier de réalisation – 10 points</u> : proposition d'un calendrier optimisé pour mise en place dans les meilleurs délais	12 semaines, après la date de réception du bon de commande.	10
<u>Critères environnementaux – 10 points</u> : organisation mise en place pour valoriser les anciennes colonnes ;  Optimisation du transport pour réduction de l'empreinte carbone...	Valorisation et élimination des colonnes en fin de vie : l'inox et l'acier sont recyclables à l'infini ainsi ces colonnes seront entièrement recyclées  Usines d'assemblage et de production distantes de 11 km ( <i>réduction des émissions de CO2</i> ) Entreprises de transports et de livraisons sont signataires de la charte ADEME de protection de l'environnement ( <i>éco-conduite, véhicules récents - euro 6</i> ).	10

- **Le critère « Prix des prestations » (pondéré à 40%)**

L'analyse du prix des prestations portera sur le montant total hors taxes figurant à l'**acte d'engagement** (AE) et détaillé dans le Détail du Prix Global et Forfaitaire.

L'offre financière la moins onéreuse et recevable (c'est à dire pour laquelle il n'a pas été démontré que les prix présentaient un caractère anormalement bas et qui remplit les conditions de recevabilité sur le plan de la valeur technique) sera créditée du maximum de 40 points.

Pour les autres candidats, le nombre de points (P) affecté à chaque offre est calculé de cette manière :

$P = 40 \times (\text{montant de l'offre la moins-disante} / \text{montant de l'offre considérée})$ .

<i>Entreprise</i>	<i>DPGF</i>
<b>ASTECH</b>	<b>36 665,00 € HT</b>
	<b>43 998,00 € TTC</b>

- **Analyse des offres**

Pour chaque candidat, il est indiqué ci-dessous la somme du nombre de points obtenus pour le critère technique ainsi que pour le critère prix, avec leur pondération :

	Nombre de points attribués pour la valeur technique de l'offre (Pondéré à 60%)	Nombre de points attribués pour le prix (pondéré à 40%)	Nombre de points total
<b>ASTECH</b>	<b>60</b>	<b>40</b>	<b>100</b>

## E- Négociation

Néant

## F- Proposition d'attribution

Au vu des critères analysés, il est proposé de retenir l'offre **d'ASTECH**.

Ce rapport d'analyse des offres a été réalisé par le service Protection et Préservation de l'Environnement

Le montant du marché est **36 665,00 € HT** de soit **43 998,00 € TTC**

Analyse réalisée par Joël TABOGA, responsable du service Environnement

Senlis, le 26 aout 2024